

ELECTIONS DES PERSONNELS
(SCRUTIN DE LISTE)

UNIVERSITE DE TOURS

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Election des représentants des personnels au Conseil académique – commission de la recherche
Collège des ingénieurs et techniciens

Le Président de l'Université de Tours,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'Université de Tours,
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 mars 2016,

DECIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux listes de candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

2 sièges à pourvoir

Inscrits : 580 Votants : 358 Blancs ou nuls : 25 Suffrages exprimés : 333

Ont obtenu :

LISTE A :	Intersyndicale FSU-CGT-UNSA éducation – Ensemble contre la précarité	57	: voix
LISTE B :	Pour une université créative, ouverte et solidaire	102	: voix
LISTE C :	SNPTES	72	: voix
LISTE D :	Alternative	102	: voix

	Total des voix recueillies par l'ensemble des listes	333	
Quotient électoral :	----- :	----- :	166,5
	Nombre de sièges à pourvoir	2	

Attribution des sièges au quotient : $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} = 0$

Liste A	Intersyndicale	0	: siège	reste :	57
Liste B	Pour une université créative, ouverte et solidaire	0	: siège	reste :	102
Liste C	SNPTES	0	: siège	reste :	72
Liste D	Alternative	0	: siège	reste :	102

Sièges restant à attribuer selon la règle du plus fort reste : 2

Liste A	Intersyndicale	0	: siège
Liste B	Pour une université créative, ouverte et solidaire	1	: siège
Liste C	SNPTES	0	: siège
Liste D	Alternative	1	: siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus : (dans l'ordre de présentation de la liste)

BOISSE Pascale	Liste B
BRICOUT Eric	Liste D

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Tours est chargé de l'affichage de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT